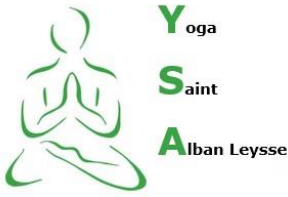


ASSOCIATION « YOGA ST ALBAN LEYSSE »
ASSEMBLEE GENERALE
Du 31 Janvier 2023



Procès-verbal de délibération

Le 31 janvier 2023 à 19h, les membres de l'association « Yoga St Alban Leysse » se sont réunis au CCL, sur convocation de la Présidente Mme Danielle Lenormand envoyée le 16 janvier 2023 par courrier électronique.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La Présidente de séance est Mme LENORMAND Danielle, la Secrétaire de séance est Mme MARCOTTI Patricia. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau de l'assemblée qui constate que les membres présents sont au nombre de 28 et les pouvoirs recueillis au nombre de 38, sur un total de 94 membres composant l'association en 2021-2022 et ayant possibilité de vote.

Nos professeures présentes : DUCHENE Marie Véronique, JUNET Isabelle, RONCEY Karine.

Professeures excusées : CHOUANARD Dominique, COLIN Marie, MOINE Brigitte

La Municipalité était représentée par Mrs. BALLAZ et BARBAZENI et Mme TROTTO, membre de YSA

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité 2021 - 2022
- Rapport financier 2021 - 2022
- Modification des statuts
- Modification du Règlement intérieur
- Orientation d'activités pour l'exercice 2022-2023
- Budget prévisionnel 2022 - 2023
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses.
- Pot de l'amitié

Rapport moral de l'exercice 2021-2022

La Présidente remercie les membres présents.

Pour la deuxième année consécutive l'association a connu une grosse turbulence, à la fois financière et pratique.

Il a fallu dans l'urgence, gérer la mise en place d'un pass sanitaire pour l'accès aux salles municipales.

Après concertation avec les professeures à la fois dans le but de pouvoir conserver la pratique du yoga à un maximum de personnes, et de tenir nos engagements vis-à-vis des professeures, nous avons convenu de partager les plannings des professeures entre des cours en présentiel et des cours en Visio. Qu'elles en soient remerciées bien sincèrement.

Le bureau de l'association a été renouvelé lors de l'AG du 28 février 2022. Patricia Marcotti est devenue secrétaire et Fabienne Vittoz, trésorière. Cette passation de pouvoir s'est remarquablement bien faite grâce à Valérie Billard et Brigitte Le Druillenec qui les ont « épaulées » jusqu'en juin 2022. Qu'elles en soient bien sincèrement remerciées.

Enfin, Danielle remercie la municipalité de ST Alban d'avoir œuvré pour qu'à la rentrée 2022, la promesse faite, lors de cette AG, d'avoir une salle confortable ait été effective. Grâce à elle, l'association prend un nouveau départ dans de bonnes conditions, à la fois matérielles et financières.

Bilan d'activités de l'exercice 2021-2022

En septembre 2021,

94 adhérents (55 st albanais et 39 extérieurs) répartis sur 7 cours par semaine :

- Lundi 19h30 -20h45 : avec Brigitte ou Dominique à Leysse (10 places)
- Mardi 9h -10h15 : 2 cours en parallèle avec Karine et Marie Véronique (10 places chacune)
- Mardi 10h30-11h45 : 2 cours en parallèle : yoga sur chaise avec Marie Véronique (10 places) et cours avec Karine (10 places)
- Mercredi 8h30-9h45 au Champiteau avec Dominique (20 places)
- Mercredi 10h30-11h45 avec Marie-Véronique à Leysse (10 places)
- Jeudi 18h-19h15 avec Isabelle qui intègre l'équipe des professeures au Champiteau (20 places)
- Jeudi 19h30-20h45 avec Marie au Champiteau (20 places).

Obligation du pass sanitaire dès septembre 2021

Cependant dès le début septembre, nous avons appris qu'un pass sanitaire devenait obligatoire pour utiliser les salles mises à notre disposition. D'où une répartition des cours entre présentiel et visio.

- Lundi soir 19h30-20h45 cours en visio avec Dominique ou Brigitte
- Mardi 10h-11h15 cours en visio avec Karine
- Mardi 10h-11h15 yoga sur chaise avec Marie Véronique à Leysse
- Mercredi matin 8h45-10h puis 10h30-11h45 cours au Champiteau avec Marie Véronique
- Jeudi 18h-19h15 au Champiteau avec Isabelle
- Jeudi 19h30-20h45 au Champiteau avec Marie
- Vendredi 10h-11h15 cours en visio avec Dominique

Les personnes inscrites en visio pouvaient assister à tous les cours de la semaine, tandis que celles inscrites en présentiel ne suivaient qu'un seul cours.

Pour les cours dispensés au Champiteau et à Leysse, il s'est avéré que ces salles étaient totalement inadaptées à la pratique du yoga.

Cette nouvelle organisation, faite dans l'urgence, nous a amené à privilégier les cours au Champiteau. En effet dans la salle trop petite de Leysse, chaque cours était déficitaire, il fallait 13 personnes par cours, la salle ne pouvant accueillir que 10 personnes.

Nous avons pu négocier un créneau supplémentaire le mercredi matin au Champiteau, avec l'école primaire de St Alban et le Fontanil.

L'année a donc été largement déficitaire mais nous savions que la trésorerie pouvait le supporter.

Le renouvellement de la subvention de 1500 euros de la mairie de ST Alban a été la bienvenue pour combler le déficit.

Cependant, les adhérents très mécontents de la salle du Champiteau, froide et avec un système de chauffage très bruyant, menaçaient de ne pas se réinscrire et la situation mettait en péril la vie même de l'association.

C'est avec un immense plaisir que, lors de l'AG du 28 février nous avons appris par Mr le maire et ses adjoints que nous allions pouvoir bénéficier d'une salle plus adaptée à la rentrée de septembre. Un réaménagement de l'ancienne poste en une salle de 80 m2 pouvant accueillir 19 personnes.

Invitation à tout le personnel municipal de tester un cours de yoga entre mai et juin, au total, 13 personnes ont bénéficié du dispositif.

Nous n'avons pas pu organiser de stage comme il était coutume de le faire avant la crise sanitaire.

La fin d'année s'est terminée par un pot de l'amitié au Champiteau, avec une cinquantaine de participants.

Vote du rapport moral : contre = 0 ; abstention = 0 ; **pour à l'unanimité**

Vote du rapport d'activité : contre = 0 ; abstention = 0 ; **pour à l'unanimité**

Bilan financier de l'exercice 2021/ 2022 :

Présentation du rapport financier par Brigitte LEDRUILLIENEC, ancienne trésorière de YSA.

Avec 94 adhérents, le bilan financier présente un résultat négatif De 1643,70 euros, il aurait été de 3143,80 sans la subvention de la mairie.

Au 31/08/2022 le solde du compte courant était de 2369,69 et le solde du livret 7577,63 euros

Vote du bilan financier, 0 contre ; 0 abstention ; **Pour à l'unanimité**

Modification des statuts :

Pour la modification des statuts, l'assemblée générale ordinaire s'est transformée en assemblée générale extraordinaire, le temps de la présentation et du vote avec le quorum présent.

Les modifications ont porté sur quelques tournures de phrases et le changement de siège social, et présentées en tableau de comparaison avec l'ancien et les nouvelles propositions.

Vote sur la modification des statuts : 0 contre ; 0 abstention ; **Pour à l'unanimité**

Modification du règlement intérieur :

Les modifications ont porté sur le changement de salle, le retrait des tarifs qui d'une année sur l'autre sont modifiables. Sur le fait que YSA accepte les inscriptions en cours d'année, dans la mesure où les cours ne sont pas complets. Un tableau de comparaisons a été établi pour la présentation des modifications du règlement intérieur.

Vote sur la modification du règlement intérieur : 0 contre ; 0 abstention ; **Pour à l'unanimité.**

Le Bureau remercie l'assemblée pour ses votes et sa confiance.

Bilan prévisionnel pour 2022 / 2023 :

Le montant des recettes prévues est de 24160 €, pour 112 adhérents au moment de l'élaboration du prévisionnel, le montant des dépenses est de 24262,75 €. Il en résulterait un solde négatif de 102,75 €. Pour information, 1 cours de yoga d'une heure 15 mn coûte 75 €. Le seuil de rentabilité pour un cours est de 12,75 adhérents.

Sachant qu'à ce jour nous sommes 115 adhérents, ce qui implique des recettes un peu plus élevées.

Les nouvelles adhésions permettent d'espérer que l'équilibre, au minimum, des comptes soit atteint.

Pour les adhésions en cours d'année, nous adaptons les tarifs des trimestres au prorata du nombre de cours restants. Mais l'adhésion de 10 euros est entièrement due à l'association.

La subvention de la mairie que nous allons une nouvelle fois demander, permettrait une augmentation du taux horaire des professeures, qui n'a pas été actualisé depuis plusieurs années.

Orientation d'activités pour 2022-2023 :

Nous avons pu visiter la salle de la poste en juillet 2022, et avons constaté qu'elle correspondait pleinement à nos attentes de cours dans de bonnes conditions. Nous avons un quota de 19 personnes à ne pas dépasser pour l'assurance de la salle. Il a donc été possible de lancer les pré-inscriptions au cours de l'été 2022. En nous basant

sur les nombreux arrivants dans la commune, il a été choisi de proposer un cours en présentiel de plus et de maintenir un cours en visio qui avait été souhaité. Au total 8 cours en présentiel et un cours en visio.

Selon le même principe que les années précédentes, nous avons lancé les pré-inscriptions par internet, les dossiers d'inscriptions devant être remis à l'occasion du forum des associations ou lors des 1ers cours essentiellement. Il reste toujours des difficultés à récupérer les dossiers complets ce qui ne simplifie pas le travail de la secrétaire.

D'anciens adhérents ne se sont pas réinscrits (22), mais de nouveaux s'inscrivent toujours. Malgré le surcroit de travail occasionné, nous continuons d'accepter de nouvelles inscriptions, tant que le nombre de 18 inscrits par cours n'est pas atteint. A la rentrée 95 préinscriptions comptabilisées dont 28 nouvelles. A ce jour nous sommes 112 adhérents dont 5 ont choisi de participer à 2 cours.

L'année se présente donc bien, tant sur le plan matériel que financier.

Enfin, nous pouvons renouer avec la pratique de stage. Un 1^{er} a eu lieu en novembre 2022, un 2^{ème} est prévu en mars 2023 et on envisage la possibilité d'un 3^{ème} en juin, compte tenu du succès du 1^{er} stage.

Élection du nouveau Bureau, appel à candidature :

Pour des raisons personnelles, Nathalie Freycon, vice-présidente a dû démissionner de son poste. Fabienne Vittoz Trésorière, Patricia Marcotti Secrétaire, Danielle Lenormand Présidente souhaitent prolonger leur fonction d'une année.

Mais il est essentiel de prévoir le renouvellement avec de nouvelles candidatures aux postes d'adjoints.

Madame Martine HAEGEL se porte candidate pour entrer au bureau

Candidature accueillie avec grand plaisir.

Questions diverses :

Une remarque est faite concernant le salaire bas des professeures, selon le prix du marché et la qualité de la prestation.

Le salaire des professeures n'a pas été réévalué depuis longtemps. Le bureau envisage, si les finances le permettent, d'augmenter le salaire horaire des professeures l'an prochain.

Une demande est faite sur la possibilité de faire un cours durant les petites vacances scolaires. A discuter, car il est possible que le cours demandé ne soit pas rentable suivant le nombre de personnes présentes au cours.

Il nous est signalé que le lundi soir le chauffage est sur hors gel, donc il fait trop froid pour la pratique du yoga, à l'arrivée des adhérents. Stéphanie D'Amato se propose d'aller mettre le chauffage durant la journée pour que la salle soit chaude pour le cours. Mais un problème de clé se pose. Mr BALLAZ, conseiller municipal nous suggère de laisser le chauffage sur 2 pour éviter le refroidissement de la salle durant le weekend.

Les adhérents demandent les adresses mail des professeures pour prévenir de leur absence. Le bureau ne souhaite pas que cela se fasse, il n'y a aucune obligation de prévenir en cas d'absence. Etant donné qu'il y a une fiche de présence mensuelle, il est possible de noter son absence à l'avance.

Il est demandé s'il y a possibilité de remplacer un cours en cas d'absence, le bureau ne le souhaite pas, car il y a des cours complets, et il pourrait se trouver qu'il y ait un surnombre de personne présentes (max 18 personnes).

Clôture de l'assemblée générale à 20h40, suivie d'un pot de l'amitié.

La Présidente
Danielle LENORMAND

La Secrétaire
Patricia MARCOTTI



Annexe 1 : Bilan 2021-2022

YSA 2021 - 2022

siret 484 734 231 00026

au 31 août 2022

DEPENSES	<i>prévision</i>	<i>réel</i>	RECETTES	<i>prévision</i>	<i>réel</i>
Frais adhésion PSA animatrices : Brigitte, Marie-Véronique, Dominique, Marie, Karine et Isabelle Environ 34 semaines de cours 8 cours d'1h15 par semaine	25,00 20 400,00	25,00 20 051,59	Adhésions 94 Subvention département Subvention Mairie	16 590,00 0,00 500,00	17 690,00 1 500,00
Brigues, Sangles	294,75	294,75			
Assurance MAIF	300,41	300,41			
Assemblée Générale	0,00	0,00			
Frais bancaire (0,23€/virt hors comptes crédit agricole)		1,15			
Divers : clés cadenas placard Champiteau hébergement site web ...	100,00 45,00	63,65 46,62			
Abonnement ZOOM	120,00	50,53			
TOTAL des DEPENSES	21 285,16	20 833,70	TOTAL des RECETTES	17 090,00	19 190,00
<i>Résultat prévisionnel (négatif)</i>	-4 195,16				

Résultat réel (négatif) -1 643,70

solde cpte courant au 01/09/2021 4 013,39
virt du livret 0,00
résultat de l'exercice -1 643,70

solde cpte courant au 31/08/2022 2 369,69

solde livret au 01/09/2021 7 573,85
verst sur cpte courant 0,00
intérêt perçus au 31/12/2021 3,78
solde livret au 31/08/2022 7 577,63

Notes :

NB : hors subvention de la Maire, le résultat aurait été négatif de 3143,80€

Annexe 2 : Bilan prévisionnel 2022-2023

DEPENSES		RECETTES	
Animatrices : Brigitte, Marie-Véronique, Dominique, Marie, Karine et Isabelle		Adhésions : 112	21 850,00
Environ 34 semaines de cours	22 600,00	Stages (18 adh.*15€*3)	810,00
9 cours d'1h15 par semaine			
Adhésion PSA	25,00	Subvention Mairie	1 500,00
Formation professeures	400,00		
Assurance MAIF	313,31		
Assemblée Générale	0,00		
Divers : affranchissements, flyers, fournitures			
bureau, frais bancaires, frais alimentation pour stages, clés	276,44		
OVH hébergement site	48,00		
Stage annuels (200 * 3)	600,00		
TOTAL des DEPENSES prévisionnelles	24 262,75	TOTAL des RECETTES prévisionnelles	24 160,00
Résultat prévisionnel (négatif)	-102,75		

Mise à
jour

jeudi 5 janvier 2023